

SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 14 DECEMBRE 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200005445-20231214-SMABTPTR2023126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Affichage : 20/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 21 novembre 2023,

En présence de 9 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

5 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, Mme Anne FUMERY, M. Martial DUFLOT

4 membres titulaires ayant donné pouvoir :

Mme Manoëlle MARTIN
Mme Chanez HERBANNE
Mme Nadège LEFEBVRE
Mme Martine BORGEO

ayant donné pouvoir à
ayant donné pouvoir à
ayant donné pouvoir à
ayant donné pouvoir à

Mme Caroline CAYEUX
M. Jacques DORIDAM
Mme Anne FUMERY
Mme Catherine MARTIN

En présence également :

M. Christian DEMAY
Mme Marie-Manuelle JACQUES

suppléant de
suppléante de

Mme Catherine MARTIN
M. Martial DUFLOT

Etaient excusés :

M. Medhi RAHOUI, M. Dominique DEVILLERS, Mme Nathalie LEBAS, M. Jean CAUWEL, M. Denis PYPE, M. Daniel LECA, M. Jean DESESSART, M. Franck PIA, M. Pascal VERBEKE, M. Olivier PACCAUD, M. Philippe EYMERY, Mme Claire MARAIS-BEUIL, M. Luc CHAPOTON

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le **rapport CS SMABT 2023 12/14-06 relatif à la présentation par la SAGEB du programme prévisionnel d'investissements pour l'exercice 2024 ;**

CONSIDERANT les dispositions de l'avenant n°16 qui reportent au 30 septembre 2024 la fin de la convention de Délégation de Service Public à la demande du SMABT dans un contexte de très forte activité

CONSIDERANT que la mise en œuvre de certains investissements sont nécessaires et indispensables à l'exploitation de l'aéroport et au maintien du service public aéroportuaire au-delà du 30 septembre 2024 ;

CONSIDERANT les dispositions de l'avenant n°17 qui encadrent les travaux de réaménagement du Terminal 1 ;

CONSIDERANT la délibération CS SMABT 2023/05-12-2 qui autorise la SAGEB à lancer le déploiement du nouveau système d'information aéroportuaire (SIA) avec reprise de sa VNC par le SMABT ;

CONSIDERANT les investissements nécessaires à la poursuite des objectifs de transition écologique et énergétique de l'aéroport ;

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité les conclusions suivantes :

AUTORISE la SAGEB à compléter l'opération de modernisation et de refonte du Système d'Information Aéroportuaire, investissement non contractuel, par des études préalables pour un montant de 200K€ (HT) avec reprise de VNC par le SMABT ;

AUTORISE la SAGEB à réaliser sur l'exercice 2024 les travaux nécessaires au réaménagement et à la création de la salle d'arrivée du terminal 1 ;

AUTORISE le SMABT à ouvrir des protocoles d'accord au cas par cas avec la SAGEB pour lui permettre de mener des investissements de capacité, d'équipements, d'installations ou de réaménagement nécessaires à l'exploitation de l'aéroport et au maintien du service public aéroportuaire durant l'exercice 2024 sous réserve de reprise de VNC par le SMABT.



Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé